

Le plurilinguisme en Haïti, une nécessité du panaméricanisme ?

Haïti, la langue et l'intégration régionale

Par Patrick Erwin Michel

17 Mai 2026

« *Ceux qui ne savent rien des langues étrangères, ne savent rien de la leur* » – **Johann Wolfgang von Goethe**

« *Une langue différente est une vision différente de la vie* » – **Federico Fellini**

Le monolinguisme : un choix funeste

Le débat sur la langue d'enseignement en Haïti revient avec régularité. Plusieurs défenseurs du créole haïtien argumentent en faveur du retrait du français comme langue officielle et comme vecteur principal de l'éducation. L'Académicien Haïtien, par exemple, Gérard-Marie Tardieu dans son texte *yon sèl lang ofisyèl* (« une seule langue officielle ») réclame un unilatéralisme linguistique excluant le français du statut de langue officielle. Des influenceurs reprennent ce discours que le linguiste-terminologue, Robert Berrouët-Oriol qualifie volontiers d'illusion chimérique. L'argument généralement soulevé : le français, héritage colonial imposé, est devenu l'instrument d'une élite coupée du peuple, un marqueur de classe qui reproduit des inégalités structurelles.

Nous soutenons que la réponse à cette situation de diglossie ne peut être le monolinguisme inversé. Imposer le créole seul comme unique horizon linguistique ne constitue en aucun cas une garantie de compréhension juste du réel. Ce n'est pas non plus une solution au risque de l'hégémonie du français. La vraie rupture implique au contraire l'établissement d'un plurilinguisme assumé, organisé, voire constitutionnel. Ainsi, nous estimons qu'il serait bénéfique que l'anglais et l'espagnol rejoignent officiellement le français et le créole. Non comme capitulation devant l'ordre mondial, mais pour qu'Haïti réalise pleinement son destin de latinité et de caribéanité. Il ne s'agirait pas d'ailleurs d'un cas d'exception ; Singapour, la Suisse et le Luxembourg ont au moins trois langues officielles. La Bolivie, qui est plus proche de nous, a reconnu à côté de l'espagnol dans sa constitution de 2009, 36 langues co-officielles. Cette proposition s'inscrit dans une réflexion géopolitique, culturelle et pédagogique. Elle emprunte à la linguistique cognitive de Jim Cummins, à la philosophie relationnelle d'Édouard Glissant, et aux enseignements de l'intégration européenne. Elle est, enfin, un pari sur l'intelligence du peuple haïtien.

I. Le panaméricanisme : Intégration régionale et linguistique

1.1 Haïti, Le berceau oublié du panaméricanisme

L'histoire du panaméricanisme commence, pour beaucoup, avec Simón Bolívar et le Congrès amphictyonique de Panama de 1826, ou avec la Conférence panaméricaine de Washington organisée par le secrétaire d'État américain James G. Blaine en 1889. Mais cette histoire est amputée. En 1945, l'éducateur haïtien Max Gustave Chaumette affirmait qu'Haïti était « le berceau du panaméricanisme », le lieu de naissance des idées sur l'égalité des nations à travers les Amériques et les bénéfices de la coopération politique et économique. Ce n'est pas une posture nationaliste. C'est un fait historique. Dans un article d'Ayibopost, l'historien Georges Michel rappelle que les couleurs qu'on reconnaît aujourd'hui au Venezuela, l'Équateur, et la Colombie sont dues au don d'un stock de drapeaux bleu et rouge de l'empereur Jacques 1er en mars 1806 à Miranda qui luttait alors pour la libération de la grande Colombie. En 1815 et 1816, Bolívar lui-même, en exil et sans ressources, se réfugia en Haïti. Le président Alexandre Pétion lui offrit refuge, argent, armes et hommes à la condition que le libérateur abolît l'esclavage dans les territoires qu'il affranchirait. Sans cet appui haïtien, la libération de l'Amérique du Sud eût été retardée, sinon compromise. Haïti fut ainsi le premier État à financer concrètement le rêve d'une Amérique libre.

Et pourtant, la reconnaissance d'Haïti par les jeunes républiques latino-américaines demeura tardive et ambiguë. Dix ans après l'aide, Bolívar exclut Haïti du Congrès de Panama cédant aux pressions des étasuniens esclavagistes. Selon Dantès Bellegarde, les vraies raisons de cette exclusion sont raciales. Haïti nation noire (95% de noirs et 5% de métis et de blancs), née d'une révolution d'esclaves serait incompatible avec l'Amérique hispanique. Cette exclusion fondatrice n'a jamais été véritablement réparée. Elle explique en partie la relation ambiguë qu'Haïti entretient encore avec ses voisins : à la fois pionnier et paria du projet continental.

1.2 La réalité géopolitique actuelle : Haïti au carrefour des langues

Haïti est un État caribéen franco-créolophone, enclavé géographiquement dans un espace majoritairement hispanophone. Sa frontière terrestre est partagée avec la République dominicaine, hispanique. Ses voisins maritimes les plus proches incluent Cuba et Porto Rico, hispanophones. Son ancrage dans la CARICOM le place en contact quotidien avec l'anglophonie caribéenne, la CARICOM ayant l'anglais comme principale langue de travail. Si en 2013, le français a pu devenir la seconde langue officielle de l'organisation, dans les faits le site qui est lui-même en anglais ne dispose d'aucun texte traduit en français. Alors qu'Haïti représente à elle seule environ la moitié de la population de la CARICOM.

Cette configuration géographique se prolonge dans la réalité migratoire. La diaspora haïtienne, estimée à plus de 3,5 millions de personnes d'origine haïtienne dans le monde est massivement implantée dans des pays hispanophones et anglophones. Au Chili seul, l'Institut national des statistiques (INE) et le Service national des migrations (SERMIG) dénombraient, à fin 2023, 188 131 ressortissants haïtiens résidant dans le pays, soit la quatrième communauté étrangère du Chili, représentant 9,8 % de la population immigrée totale. Au Brésil, les estimations

oscillaient, selon les sources, entre 85 000 et plus, après le séisme de 2010 qui déclencha une migration massive vers l'Amérique du Sud. En République dominicaine, des centaines de milliers d'Haïtiens vivent dans des conditions souvent précaires, confrontés à une politique migratoire hostile sans disposer des outils linguistiques pour défendre leurs droits.

II. Le plurilinguisme comme politique publique

2.1 La proposition : quatre langues officielles

Nous plaçons pour l'inscription dans la Constitution haïtienne de quatre langues officielles : le créole, le français, l'espagnol et l'anglais. Cette proposition n'est pas une utopie. Elle est la traduction politique et juridique d'une réalité déjà vécue par des millions d'Haïtiens en diaspora, et une réponse aux défis géopolitiques du pays. Le créole reste la langue nationale, la langue du quotidien et de la famille. Sa promotion est non seulement juste mais nécessaire. Le français pour sa part doit maintenir son rôle d'héritage culturel, tout en étant rééquilibré et décomplexé. L'espagnol s'impose comme la langue de l'Amérique latine et de la Caraïbe hispanique, espace naturel d'Haïti. Il n'est pas acceptable que l'étudiant haïtien ignore Juan Bosch ou José Martí. L'anglais est la langue de liaison internationale, de la CARICOM, du commerce mondial et de la diaspora nord-américaine. Mais aussi de Shakespeare.

Précisons-le tout de suite : plaider pour l'enseignement de l'anglais en Haïti ne signifie pas se soumettre à la mondialisation anglophone dans sa version marchande et appauvrissante. Ne nous réduisons pas à l'anglais que l'ordre mondial tend à imposer, c'est-à-dire celui des contrats, des algorithmes et des plateformes numériques. Le plurilinguisme permet justement de lutter contre cette dictature de l'anglais commercial tout en s'ouvrant à Toni Morrison, Derek Walcott et Claude McKay. Parlons créole, français, espagnol et anglais entre amis, dans le péristyle, au marché et dans les institutions. Non pas pour diluer l'identité haïtienne, mais pour lui donner les moyens de rayonner. Le linguiste canadien Jim Cummins, dans son article fondateur de 1979, « Linguistic Interdependence and the Educational Development of Bilingual Children », a formulé deux hypothèses complémentaires qui font aujourd'hui consensus dans les sciences du langage.

La première est l'hypothèse d'interdépendance développementale : les compétences acquises dans une première langue constituent une base sur laquelle s'appuie l'apprentissage de toute langue seconde. L'enfant qui maîtrise solidement le créole dispose d'une fondation conceptuelle et cognitive qu'il transfère naturellement à l'apprentissage du français, de l'espagnol ou de l'anglais. Loin de se nuire, les langues se renforcent mutuellement. La seconde est l'hypothèse du seuil : il existe un niveau minimal de compétence dans la langue maternelle en deçà duquel le bilinguisme produit des effets cognitifs négatifs et au-delà duquel il génère des avantages intellectuels documentés : flexibilité cognitive, conscience métalinguistique, capacité à analyser la langue comme système. Autrement dit, c'est précisément parce qu'il faut consolider le créole qu'il faut aussi ouvrir, parallèlement, à d'autres langues. Comme Cummins le résume avec force : « Quand l'école rejette la langue de l'enfant, elle rejette l'enfant. » Mais il ajoute que la maîtrise de la langue maternelle est d'autant plus profonde quand elle est mise en dialogue avec d'autres langues, ce qu'il nomme le bilinguisme additif, par opposition au bilinguisme soustractif où la langue seconde écrase la première.

2.2 La créolisation au sens de Glissant : une philosophie du mélange

Le grand philosophe martiniquais Édouard Glissant offre un cadre théorique encore plus profond. Sa notion de créolisation désigne un processus dynamique par lequel des éléments culturels et linguistiques d'origines distinctes se rencontrent, s'entremêlent, et produisent quelque chose d'inédit, d'imprévisible, de radicalement nouveau. La créolisation n'est pas un métissage paisible : elle naît du choc, de la violence coloniale, et transforme cette violence en création.

Ce concept s'applique précisément à la langue créole haïtienne. Le créole est, par essence, un acte de créolisation : il a émergé du contact forcé entre des langues africaines, le français colonial et des éléments amérindiens, pour constituer une langue à part entière, dotée de sa propre grammaire, de sa propre poétique. Sa force n'est pas dans sa pureté mais dans sa capacité à transformer ce qu'elle touche. Loin de menacer le créole, le français, l'anglais et l'espagnol l'enrichissent. La traduction en créole de textes scientifiques et littéraires rendue possible par la maîtrise de langues sources constituerait une formidable accélération du corpus créolophone. Et cette influence est réciproque : l'espagnol du Chili ou de Cuba, en contact avec les communautés haïtiennes, se créolise aussi, imperceptiblement. Ainsi, le plurilinguisme n'est pas une trahison de la créolité : il en est la condition.

C'est parce que le créole est une langue du mélange et de la rencontre qu'il a tout à gagner du contact organisé avec ses langues voisines. L'accès à des textes scientifiques en espagnol ou en anglais permettra leur traduction en créole, élargissant le corpus et la capacité d'abstraction de la langue. La confrontation avec les structures grammaticales de l'espagnol ou de l'anglais aidera les locuteurs à percevoir, par contraste, les structures propres du créole, renforçant la conscience métalinguistique.

III. L'exemple européen et la question des instruments juridiques

3.1 L'Europe : plurilinguisme comme fondement identitaire

Le modèle européen offre une illustration concrète, imparfaite mais instructive. L'Union européenne fonctionne avec 24 langues officielles. Loin d'être un obstacle à l'intégration, cette diversité est revendiquée comme constitutive de l'identité européenne. Certes, dans la pratique, l'anglais, le français et l'allemand dominent les travaux institutionnels. Mais les citoyens ont le droit d'être adressés dans leur langue nationale, et les textes législatifs font foi dans toutes les langues officielles. Le Conseil de l'Europe, dès 1992, a adopté la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, qui oblige les États signataires à protéger et promouvoir les langues non dominantes sur leur territoire afin de garantir que l'unité politique ne se construise pas au prix de l'effacement culturel. Ce qu'Haïti puisse retenir de ce modèle n'est pas sa forme institutionnelle mais son principe : l'identité politique n'est pas incompatible avec la diversité linguistique. Elle peut même s'y fonder. Un panaméricanisme concret, à l'échelle caribéenne ou latino-américaine, ne pourra pas ignorer cette leçon. La CARICOM, qui réunit des anglophiles, un néerlandophone (le Suriname) et un francophone créolophone (Haïti), est déjà un espace plurilingue.

3.2 La question des instruments juridiques

La mise en œuvre d'une politique plurilingue en Haïti suppose des instruments juridiques adaptés. Contrairement aux langues minoritaires évoquées par la charte, le créole n'en est pas un. En l'occurrence, c'est le français qui occupe la position de langue minoritaire : la minorité éduquée et dominante. Une réforme constitutionnelle haïtienne devrait à côté des dispositions protectrices du créole reconnaître ces quatre langues comme langues officielles de la République et promouvoir le plurilinguisme comme politique d'émancipation. Des lois pourraient prévoir des partenariats avec les pays voisins pour former des enseignants de langues, ainsi que l'introduction précoce et progressive de l'espagnol et de l'anglais dès le cycle primaire.

Il serait légitime d'envisager, à terme, une Charte caribéenne ou panaméricaine des langues, analogue à la Charte européenne de 1992, qui reconnaisse la diversité linguistique de la région comme un patrimoine commun à protéger. Une telle charte permettrait de mettre en valeur les langues autochtones et créoles de toute la Caraïbe, du guarani en Amérique du Sud au créole haïtien, en passant par les langues amérindiennes de la région.

IV. La faisabilité : conditions et séquences

4.1 L'objection réaliste et sa réponse

L'objection la plus sérieuse à ce projet est celle de la faisabilité pédagogique. Le système éducatif haïtien est structurellement fragile : taux d'alphabétisation insuffisant, pénurie d'enseignants formés, infrastructures déficientes, et aujourd'hui une crise sécuritaire sans précédent qui a conduit à la fermeture de milliers d'écoles. Comment proposer un enseignement quadrilingue dans ce contexte ?

La réponse suppose une séquence, pas une simultanéité. Dans un premier temps, il s'agit de consolider la maîtrise du français et du créole comme langues d'enseignement. Dans un second temps — dès le cycle primaire — une introduction progressive à l'espagnol puis à l'anglais, à travers des méthodes immersives et culturellement ancrées. Le français serait rééquilibré : non plus langue exclusive de la réussite scolaire, mais langue parmi d'autres, valorisée pour ses ressources culturelles propres. Cette séquence exige un investissement massif dans la formation des enseignants qui pourrait être un axe de coopération régionale avec Cuba, la République dominicaine ou la Jamaïque. Elle exige aussi une volonté politique que la crise actuelle rend difficile mais n'annule pas : les réformes linguistiques les plus profondes ont souvent eu lieu dans des périodes de refondation nationale.

Conclusion : le plurilinguisme comme acte politique

Le débat sur la langue en Haïti est au fond un débat sur ce que le pays veut être. Une nation repliée sur elle-même, cherchant dans le monolinguisme une pureté qui n'a jamais existé ? Ou une nation ouverte, fière de sa créolité, et déterminée à en faire une force de projection dans l'espace caribéen et latino-américain ?

Haïti a été, malgré elle, exclue du premier acte du panaméricanisme. Elle peut choisir d'être protagoniste de sa refondation contemporaine. Car jamais il n'a été aussi urgent pour le pays de penser ses relations avec ses voisins hispanophones — au moment où des centaines de

milliers de ses citoyens vivent au Chili, au Brésil, en République dominicaine, en Colombie, dans un isolement linguistique que rien ne justifie plus.

Parlons espagnol avec nos voisins de la Caraïbe hispanique. Parlons anglais pour dialoguer avec le monde, accéder aux recherches scientifiques et lire la diaspora africaine-américaine. Parlons français entre hommes. Et faisons de cette parole plurielle non pas une confusion, mais une symphonie. Le plurilinguisme n'est pas une concession à la mondialisation. Il est, pour Haïti, une expression de sa souveraineté, une nécessité de son panaméricanisme et une condition de sa créolité.

Patrick Erwin Michel

Références bibliographiques et sources

Linguistique et éducation plurilingue

Cummins, J. (1979). Linguistic Interdependence and the Educational Development of Bilingual Children. *Review of Educational Research*, 49(2), 222-251.

Cummins, J. (2000). *Language, Power and Pedagogy: Bilingual Children in the Crossfire*. Clevedon, UK: Multilingual Matters.

Cummins, J. (2001). *Negotiating Identities: Education for Empowerment in a Diverse Society*. Los Angeles: California Association for Bilingual Education.

Philosophie et créolisation

Glissant, É. (1990). *Poétique de la Relation*. Paris: Gallimard.

Glissant, É. (1997). *Traité du Tout-Monde*. Paris: Gallimard.

Glissant, É. (1969). *L'Intention poétique*. Paris: Seuil.

Presses Universitaires de Bordeaux (dir.). *Autour d'Édouard Glissant – Langues et langages dans le Tout-Monde*. Books OpenEdition.

Panaméricanisme et histoire haïtienne

Verna, C. « Pan-Americanism and Internationalism ». In *Island Luminous*, Florida International University. (<https://islandluminous.fiu.edu/french/part09-slide08.html>)

Encyclopaedia Universalis. Article « Panaméricanisme ».

Dorsainvil, J.-C. (1958). *Histoire d'Haïti*. Port-au-Prince: Éditions Henri Deschamps.

CAPMO (2021). *Haïti et l'indépendance de l'Amérique latine*. (<https://capmo.org>)

Intégration régionale et CARICOM

Taglioni, F. Article cité in *Potentia: Journal of International Affairs*. « Haïti et la CARICOM : Intégration ou isolement camouflé? » (2025).

Denis, W. (dir.) (2018). *Haïti, la CARICOM et la Caraïbe*. Port-au-Prince: Rapport INURED.

France OEA (2014). *CARICOM : note sur la francophonie et Haïti*. (<https://franceoea.org>)

Données migratoires

INE / SERMIG (2024). Nueva entrega de estimación de población extranjera 2023. Santiago de Chile.

SERMIG (2024). Minuta población migrante de Haïti en Chile (abril 2024). Santiago.

INURED-MIDEQ (2023). Migration et circulation des Haïtiens en Amérique latine. Port-au-Prince.

OIM (2024). Les déplacements en Haïti triplent, dépassant le million. Genève/Port-au-Prince.

HaitiInter.com (2024). Que vaut la diaspora haïtienne ?

Instruments juridiques

Conseil de l'Europe (1992). Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Strasbourg.

Constitution de la République d'Haïti (1987, révisée 2011). Articles relatifs aux langues officielles.